

7 ID PACA
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 €
Siège social : Résidence Les Nymphes, Bâtiment B1, Rue Georges Leygues
83100 TOULON
837 760 834 RCS TOULON
(ci-après la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 02 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq
Le 2 avril,

La **société Groupe 7 ID**, société par actions simplifiée au capital de 250.040 euros, dont le siège social est sis 63, rue Maurice le Boucher – 34070 Montpellier et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 518 633 169, représentée par son président, la société COFIRENOV (RCS Paris 853 061 406), elle-même représentée par son président, M. Raoul Saada,

associée unique de la Société (l'« **Associée Unique** »),

A pris les décisions suivantes, relatives à :

- à la constatation de la démission de Monsieur Hicham DAKIA de ses fonctions de Président de la Société ;
- à la nomination du nouveau Président de la Société en remplacement ;
- aux pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Hicham DAKIA en date du 02 avril 2025, prend acte de sa démission de ses fonctions de Président de la Société, avec effet à compter de ce jour, avec dispense du préavis prévu aux statuts de la Société, et lui donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat de Président.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide, en conséquence de la première décision ci-dessus, de nommer, en qualité de nouveau Président de la Société, avec effet à compter de ce jour, en remplacement du Président démissionnaire :

COFIRENOV, société par actions simplifiée au capital de 1.783 euros dont le siège social est situé sis 127, rue de la Faisanderie – 75016 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 853 061 406
En qualité de Président, et ce, pour une durée illimitée.

COFIRENOV exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

COFIRENOV déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les Règlements.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associée Unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et répertorié sur le registre de décisions de l'Associée Unique.

DocuSigned by:

2D6C1916F7314BE...

La société COFIGESTEAUX

Représentée par la société COFIRENOV,
elle-même représentée par Monsieur Raoul Saada

Pour acceptation des fonctions de Président :

DocuSigned by:

2D6C1916F7314BE...

La société COFIRENOV

Représentée par Monsieur Raoul Saada